

Mais pendant que je suis rassuré sur l'Ouest, pendant que je suis fidèle à ma parole et que je crois à son exactitude, en dépit de toutes les difficultés, je ne suis pas aussi certain pour ce qui regarde nos dépenses dans l'Est. Un des honorables messieurs qui ont porté la parole à cette Chambre — de fait tous les deux — a fait allusion à l'Est. L'honorable député de la Beauce (M. Taschereau) a dit quelque chose relativement à un Est, et l'honorable député de Cumberland (M. Townshend) a parlé d'un autre extrême Est, et il semble que nous n'avons jusqu'à présent reçu aucune assurance ou déclaration touchant les résultats de la politique de la dernière session, dans l'Est. Qu'est-il advenu de la ligne courte? Qu'a-t-on fait du bill passé à la dernière session dans le but d'atteindre la ville de Québec? Quant à l'arrangement fait pour atteindre cette ville, une alternative de cet arrangement devait entrer en vigueur, si jamais, dans les six mois de la passation de l'acte; l'autre dans les douze mois; je ne sais pas si l'heure fatale a sonné, mais à tout événement elle approche beaucoup, et nous commençons à être inquiets au sujet de cet arrangement. Pour ce qui regarde le tracé de la ligne courte, nous pensions réellement à la dernière session, que nous avions notre mot à dire à ce sujet. Quelques-uns d'entre nous ont été assez osés pour suggérer que les représentants du peuple devaient avoir l'occasion de décider si les vues du gouvernement, après la réception du rapport d'un ingénieur compétent, étaient bonnes ou mauvaises, et que le tracé ne devrait pas être décidé définitivement par l'exécutif. Mon honorable ami, qui siège à côté de moi, a demandé l'opinion de la Chambre à ce sujet, mais sa motion a été rejetée, le gouvernement le combattant, et on nous a refusé l'occasion désirée. Mais je vois dans les journaux, qui sont toujours exacts, quelque chose qui semble indiquer qu'après tout mon honorable ami n'avait pas tort à un si haut degré. Je vois que le premier ministre a dit quelque chose, que le ministre des travaux publics a corroboré — comme si cette déclaration avait besoin d'être corroborée — dans la ville des Trois-Rivières, dans le comté qu'il représente avec tant d'habileté, indiquant que nous allions avoir l'occasion de discuter le choix du tracé. Il est donc clair que la décision à laquelle on était arrivé à la dernière session était mauvaise, dans les circonstances. A quoi devons-nous cette nouvelle lumière de la part de l'honorable monsieur? Est-ce au fait qu'il voulait rallier ses partisans, ou que, nous ayant entièrement en son pouvoir, ayant obtenu de son parlement confiant, le consentement qu'il avait demandé, il veut dire maintenant qu'il est assez aimable pour nous permettre de faire notre devoir dans cette affaire?

L'honorable député de Cumberland (M. Townshend) nous a appris qu'il n'a rien été fait dans l'extrême est, et que pour cette raison les comtés de Cumberland et de Pictou sont dans une triste condition. Cela me surprend. Je commence à perdre confiance dans les assurances, si plausibles qu'elles soient. J'avais moi-même des doutes à ce sujet. Je les ai exprimés franchement, comme je le fais toujours. J'ai demandé au prédécesseur de l'honorable monsieur, l'ancien ministre des chemins de fer, s'il s'était assuré que les compagnies étaient bonnes, qu'elles étaient de bonne foi, et le ministre des chemins de fer m'a assuré positivement que tout cela était bien, qu'il s'était renseigné sur la bonne foi et la situation des compagnies, et que tout marchait.

A présent l'honorable député de Cumberland dit que son prédécesseur avait tort. Il m'assure qu'un peu d'ouvrage a été fait et n'a pas été payé, et les pauvres journaliers sont dans la misère, et les marchands sont dans la misère; ils demandent au gouvernement qu'ils ont fidèlement supporté pendant deux élections, malgré la promesse qui leur a été faite d'un chemin de fer devant traverser leur pays, ils demandent à ce gouvernement de payer ces dettes et de construire ce chemin de fer. Ne s'est-il pas rendu au Cap-Breton, non plus? On nous avait aussi assuré cela positive-

M. BLAKE

ment. L'honorable député de Digby (M. Vail) dit qu'il croyait la somme insuffisante, et j'ai été obligé de lui dire que le ministre des chemins de fer nous avait assuré que la somme était suffisante et que l'ouvrage serait fait; que si nous voulions dépenser plus d'argent sur les chemins de fer, nous pouvions l'employer où il en fallait, mais que nous ne devions pas demander de sortir du trésor plus d'argent qu'il n'en fallait pour construire ce chemin.

L'honorable monsieur est-il sérieux lorsqu'il prétend qu'on n'a pris aucun arrangement pour construire ce chemin? Qui devons-nous croire?

Quant au règlement de la question du Manitoba, je suis heureux d'apprendre qu'il y a eu un nouveau règlement final dans cette province. Mais j'aimerais à savoir si c'est un règlement final pour cette année seulement ou si c'est réellement le dernier. Il y a des choses qu'il est matériellement impossible de régler définitivement. Vous ne pouvez rien régler définitivement au sujet de cette province en vous basant sur la population. Au sujet de cette question j'ai suggéré, il y a deux ou trois ans, d'avoir de plus fréquents rajustements du subside accordé à cette province d'après le chiffre de sa population. A part cela, il n'y a pas de raison pour que ces questions n'aient pas été réglées une fois pour toutes. Je vois cependant que l'honorable monsieur déclare que nous aurons un acte pour confirmer le règlement aussitôt que la législature locale l'aura accepté. Ainsi je comprends que la province aura à s'occuper de la question en premier lieu, et je n'ai pas à me prononcer sur les mérites de ce règlement avant que tous les détails nous en aient été soumis. Je suis heureux, cependant, de voir que l'honorable monsieur a encore réussi à se concilier les bonnes grâces de son inflexible adversaire, le premier ministre de cette province, et à capter sa confiance.

Nous sommes menacés pour la troisième fois d'un acte concernant le cens électoral, et j'espère que cette fois ce sera pour de bon, car les deux premières fois nous en avons eu une partie, mais rien de plus.

Puisqu'on fait courir le bruit que la session va être très courte, j'espère que l'honorable monsieur a reconsidéré les dispositions de son projet de loi, tel qu'il était dans deux occasions précédentes, et qu'il a pris note des objections qui lui ont été suggérées. Il ne serait pas dans l'ordre de discuter à fond cette question avant que l'honorable monsieur ouvre la discussion par une exposition complète en présentant son bill, ce qu'il n'a pas encore fait. J'espère aussi que ce projet de loi sera plus acceptable que les années précédentes.

Pour ma part je réitère mon entière adhésion à l'idée que l'uniformité, l'économie, la commodité et le bien général seront mieux servis en adoptant les franchises électorales des législatures locales, et cela jusqu'à preuve du contraire, et malgré ce que vient de dire l'honorable monsieur.

Je ne veux pas anticiper sur la discussion de ce projet de loi, mais je maintiens qu'une loi comme celle que l'honorable monsieur a déjà présentée, qui demande de faire nommer par le pouvoir exécutif du jour des fonctionnaires qui auront pratiquement le contrôle de la révision de la liste des voteurs, ne devrait pas être adoptée par un parlement libre et indépendant.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

M. BLAKE: L'honorable député s'est montré très satisfait de ce passage du discours du Trône où il est question de l'émigration chinoise; pour lui cela indique, de la part de l'administration, beaucoup de soin et de diligence dans l'accomplissement de ses devoirs. Je ne suis pas surpris de voir que l'honorable député de Cumberland, qui est nouveau dans cette Chambre, ait craint de trouver la question dans un autre état, d'après la manière dont quelques-uns d'entre nous ont l'habitude d'envisager ces choses. A propos de